

Décision n° 2018-0602
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 15 mai 2018
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 15 mai 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2018-0602
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 15 mai 2018

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198701838	SOC BALLIS	85 L'OIE	2 UHF
199108077	ELOGIE SIEMP	75 PARIS	1 UHF
199209112	BUTAGAZ	77 MONTEREAU FAULT YONNE	1 UHF
199211266	EIFFAGE ROUTE NORD EST	67 WOLXHEIM	1 UHF
199502147	SOCIETE GENERALE	92 PUTEAUX	2 UHF
199505259	NIOGRET ROGER	01 LE PETIT ABERGEMENT	1 VHF
199602840	CLUB ALPIN FRANCAIS	73 AIME	1 VHF
199700057	CENTRE HOSPITALIER LUCIEN HUSSEL	38 VIENNE	2 VHF
199800474	SOGEFI FILTRATION	12 MARCILLAC VALLON	2 UHF
200100382	AGOGÉ SECURITE	44 REZE	1 UHF
200102198	DIR REG FIP PAYS DE LOIRE	44 NANTES	1 UHF
200201909	COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON	33 BORDEAUX	1 UHF
200301915	DIR REG FIP PAYS DE LOIRE	44 NANTES	2 UHF
200800331	NOVOCERAM PRODUITS CERAMIQUES	26 LAVEYRON	3 UHF
200801111	SOC ECON MIXTE INTERCOM AMEL	06 NICE	2 UHF
200900459	AGOGÉ SECURITE	44 ORVAULT	2 UHF
201000303	BODYGUARD	91 EVRY	1 UHF
201000481	SOC ECON MIXTE INTERCOM AMEL	06 NICE	2 UHF
201000483	SOC ECON MIXTE INTERCOM AMEL	06 NICE	2 UHF
201000484	SOC ECON MIXTE INTERCOM AMEL	06 NICE	2 UHF
201000487	SOC ECON MIXTE INTERCOM AMEL	06 NICE	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201000740	SINIAT	06 LANTOSQUE	1 UHF
201101217	UKAD	63 LES ANCIZES COMPS	1 UHF
201101636	LS 78 MANTES YVELINES	78 MANTES LA JOLIE	1 UHF
201101767	SAMSIC SECURITE	33 LE HAILLAN	2 UHF
201200715	AGOGÉ SECURITE	44 NANTES	1 UHF
201300036	SERIS SECURITY	21 QUETIGNY	2 UHF
201300561	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	38 BOURGOIN JALLIEU	1 UHF
201300629	AGOGÉ SECURITE	49 BEAUCOUZE	1 VHF
201301376	LE CORMORAN	17 ARS EN RE	1 VHF
201302139	SOC MEDITERRANEENNE NETTOIEMENT	34 BEZIERS	1 UHF
201400371	AGOGÉ SECURITE	44 REZE	1 UHF
201500394	AGOGÉ SECURITE	44 REZE	1 VHF
201500912	CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	91 MASSY	4 UHF
201600321	ANGEVIN SAS	35 RENNES	1 UHF
201600931	SPIE SCGPM	94 ST MAUR DES FOSSES	2 UHF
201600964	SERIS SECURITY	25 BESANCON	1 UHF
201601002	SOLUMAT ILE DE FRANCE	93 GAGNY	2 UHF
201601148	DUMEZ ILE DE FRANCE	75 PARIS	3 UHF
201601381	EIFPAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	93 ST DENIS	2 UHF
201700382	SICRA IDF	94 CHOISY LE ROI	3 UHF
201700758	PARIS OUEST CONSTRUCTION	93 EPINAY SUR SEINE	2 UHF
201701008	ASCO INDUSTRIES	57 HAGONDANGE	1 UHF